Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

Ville de Thiers

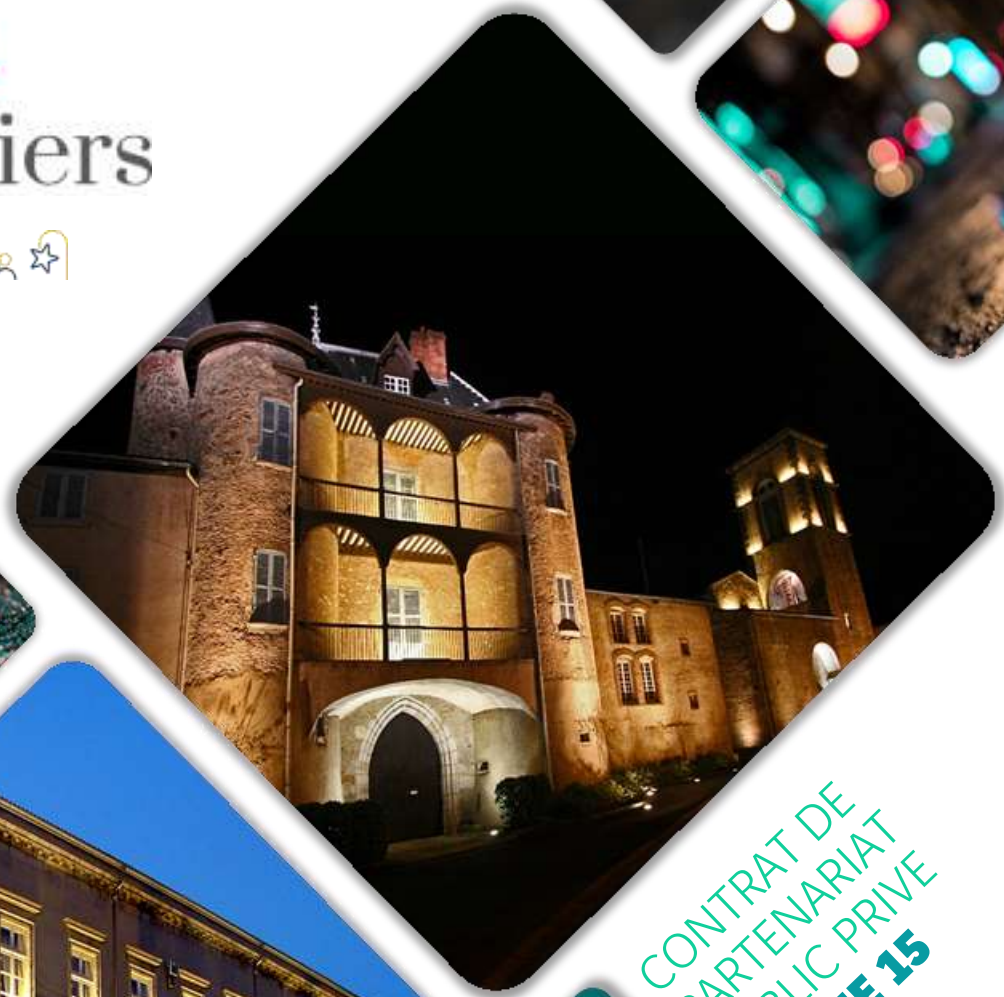

RAPPORT FINANCIER

CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE
ANNEE 15

SCIE Puy-de-Dôme

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE 15 DU CONTRAT 3

1.1 Les redevances 3

1.2 La révision de prix 4

1.3 SOLDE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT NON-PROGRAMMES 5

1.4 Décompte Général définitif de l'année 15 6

2. BILAN DES CLAUSES DE PENALITES ET D'INTERESSEMENT 7

2.1 Clauses de pénalité 7

3. BIENS DE RETOUR ET BIENS DE REPRISE 10

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

1. BILAN DE L'ANNÉE 15 DU CONTRAT

1.1 LES REDEVANCES

TABLEAU DES REDEVANCES

		ACOMPTE PERÇU HT
ENERGIE	ABONNEMENT	36 482,40 €
	CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT	9 600,24 €
	CONSOMMATION	116 492,91 €
	TDCFE	4 297,84 €
	TCCFE	8 530,29 €
MAINTENANCE	ENTRETIEN	95 480,16 €
	REPONSES AUX DT-DICT	12 100,70 €
RENOUVELLEMENT ETALE	PROGRAMME	34 818,72 €
	NON PROGRAMME	11 502,00 €
RENOUVELLEMENT FINANCE	RENOVATION CAPITAL	4 730,00 €
	RENOVATION INTERETS	1 418,00 €
	CREATION CAPITAL	105 113,00 €
	CREATION INTERETS	31 504,00 €
ILLUMINATIONS	ENERGIE	8 413,92 €
	POSE, DEPOSE, STOCKAGE, INSTALLATION DE PRISE GUIRLANDE	27 638,40 €
	LOYER ET MAINTENANCE DES MOTIFS	26 524,56 €
TOTAL		**534 647,14 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

1.2 LA REVISION DE PRIX

Conformément au contrat, les montants de ces redevances sont révisés mensuellement en fonction du nombre de point lumineux et des différents indices (voir annexe pour le détail).

TABLEAU DE REVISION DE PRIX DEFINITIF

		MONTANT DEFINITF REVISION DE PRIX HT
ÉNERGIE	ABONNEMENT	951,90 €
	CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT	76,35 €
	CONSOMMATION	700,55 €
	TDCFE	207,52 €
	TCCFE	413,61 €
MAINTENANCE	ENTRETIEN	- 780,63 €
	REPONSES AUX DT-DICT	- 291,71 €
RENOUVELLEMENT ETALE	PROGRAMME	855,95 €
	NON PROGRAMME	- 147,34 €
RENOUVELLEMENT FINANCE	RENOVATION CAPITAL	- €
	RENOVATION INTERETS	- €
	CREATION CAPITAL	- €
	CREATION INTERETS	- €
ILLUMINATIONS	ENERGIE	- 72,01 €
	POSE, DEPOSE, STOCKAGE, INSTALLATION DE PRISE GUIRLANDE	338,57 €
	LOYER ET MAINTENANCE DES MOTIFS	237,42 €
TOTAL		**2 490,18 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

1.3 SOLDE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT NON-PROGRAMMES

Le montant de ces travaux pour l'année 15 s'élève à 17 194.40 € HT.
À cela, s'ajoute le solde négatif de l'année 14 de 2 207.57 € HT.
Le montant des travaux est alors de 19 401.97 € HT.

Suite au décompte général définitif de l'année 15, le montant alloué aux travaux de renouvellement non programmés est de 11 354,56 € HT.

Le restant dû sur les travaux non programmés (accidents et vandalisme sans tiers identifié) est de 8 047,41 € HT.

Comme le contrat arrive à échéance, ce montant est inclus au décompte général définitif.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

1.4 DECOMPTE GENERAL DEFINITIF DE L'ANNEE 15

La somme des redevances et de la révision de prix provisoire permet d'établir le décompte général définitif de l'année 15 suivant.

		DECOMPTE GENERAL HT
ENERGIE	ABONNEMENT	37 434,30 €
	CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT	9 676,59 €
	CONSOMMATION	117 193,46 €
	TDCFE	4 505,36 €
	TCCFE	8 943,90 €
MAINTENANCE	ENTRETIEN	94 699,53 €
	REPONSES AUX DT-DICT	11 808,99 €
RENOUVELLEMENT ETALE	PROGRAMME	35 674,67 €
	NON PROGRAMME	11 354,66 €
RENOUVELLEMENT ETALE	SOLDE ANNEE 1 A ANNEE 15	8 047.41 €
RENOUVELLEMENT FINANCE	RENOVATION CAPITAL	4 730,00 €
	RENOVATION INTERETS	1 418,00 €
	CREATION CAPITAL	105 113,00 €
	CREATION INTERETS	31 504,00 €
ILLUMINATIONS	ENERGIE	8 341,91 €
	POSE, DEPOSE, STOCKAGE, INSTALLATION DE PRISE GUIRLANDE	27 976,97 €
	LOYER ET MAINTENANCE DES MOTIFS	26 761,98 €
TOTAL		**545 184,73 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

2. BILAN DES CLAUSES DE PENALITES ET D'INTERESSEMENT

2.1 CLAUSES DE PENALITE

MISE AU POINT DU PROJET, RISQUE DE CONSTRUCTION ET CONCEPTION

Conformément au contrat, le planning de conception et de mise au point du projet a été respecté.

EXPLOITATION

Les exigences définies dans cette prestation ont été respectées durant l'année 15 du contrat. La cartographie et la base de données sont mises à jour semestriellement.

TAUX DE PANNE INSTANTANE

Ce taux est calculé, mensuellement, à l'occasion de la tournée de nuit.

	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT	OCT
NOMBRE DE POINTS LUMINEUX	4143	4143	4143	4135	4120	4121	4121	4117	4117	4117	4118	4118	4118
NOMBRE DE PANNES DETECTEES	0	0	0	27	6	18	0	0	0	0	7	0	10
TAUX DE PANNE INSTANTANE (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,65%	0,15%	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,17%	0,00%	0,24%

Le taux de panne ponctuel moyen est de 0.33 % (pour rappel sur l'année 14, ce taux de panne était de 0,20%).

Il est à noter que 5 visites ont été réalisées au cours de l'année 15.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

Le nombre de tournée de nuit est aussi diminué suite aux vérifications des commandes qui sont effectuées lors des dépannages en journée.

TAUX DE PANNE ANNUEL

Le taux de panne cumulé sur un an est représentatif des interventions liées aux pannes d'éclairage public (numéro vert et pannes détectées durant la tournée de nuit).

	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	TOTAL
NOMBRE DI POINTS LUMINEUX	4 143	4 143	4 143	4 135	4 120	4 121	4 121	4 117	4 117	4 117	4 118	4 118	4 118	4 118
PANNES SIGNALEES PAR NUMERO VERT	30	49	24	6	5	4	2	4	3	8	2	13	3	153
	0,72%	1,18%	0,58%	0,15%	0,12%	0,10%	0,05%	0,10%	0,07%	0,19%	0,05%	0,32%	0,07%	3,72%

Le taux de panne annuel doit être inférieur à 10%.
Il est de 3,72 % durant l'année 15 du contrat.

TAUX DE MODERNISATION

Le nombre de points lumineux à rénover est de 2 333, à la fin de la 15ème année, 3041 points ont été rénovés. L'objectif est donc dépassé.

REDUCTION DE PUISSANCE

La puissance installée moyenne par point lumineux, à la fin de l'année 15 du contrat, est de 107.6 w soit un gain de puissance de 35.5 %.
L'engagement de 23% est donc dépassé.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

EFFICACITE LUMINEUSE

L'efficacité lumineuse est de 95 lm/W (avec appareillage) à la fin de cette année contractuelle pour un objectif de 81.3 lm/W.

DELAIS D'INTERVENTION

Les délais d'intervention sont extraits de l'outil de gestion « Cityapp » qui permet d'assurer la traçabilité des opérations de maintenance curative.
L'ensemble de ces délais sont étudiés dans le rapport d'exploitation (chapitre 3.2).

SUPPRESSION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

L'ensemble des luminaires de type boules sont supprimés.

SUPPRESSION DES INSTALLATIONS DANGEREUSES

Toutes les installations à risques sont traitées.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

3. BIENS DE RETOUR ET BIENS DE REPRISE

BIENS DE RETOUR :	-	-
BIENS DE REPRISE :	NUMERO VERT ET TRAÇABILITE DES APPELS : FRAIS DE LICENCE, TRANSFERT COMPTE…	SUIVANT CONDITIONS CYRIL GROUP
	CITY APP : FRAIS DE LICENCE.	16 000 €
	DICT.FR : LICENCE.	3 200 €
	STOCK DE CONSOMMABLE MAINTENANCE : DIVERS LAMPES, APPAREILLAGES, LUMINAIRES, MATS.	72 500 €
	ILLUMINATIONS DE NOËL : ACHAT DES MOTIFS, REPRISE CONTRAT DE LOCATION BLACHERE.	107 182 €